|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Réunion sur l’élaboration d’un formulaire de demande électroniqueTreizième réunionGenève, 28 mars 2019 | UPOV/EAF/13/2Original : anglaisDate : 8 mars 2019 |

Faits nouveaux concernant UPOV PRISMA

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# résumé

 L’objet du présent document est de rendre compte des faits nouveaux survenus depuis la douzième réunion sur l’élaboration d’un formulaire de demande électronique (ci-après dénommée “réunion EAF/12”), tenue à Genève le 29 octobre 2018, et de présenter des propositions pour l’avenir.

 Les membres participant à l’élaboration du formulaire de demande électronique sont invités à prendre note des faits nouveaux concernant UPOV PRISMA dont il est rendu compte dans le présent document et à examiner le programme pour l’amélioration du formulaire qui sera présenté à la réunion EAF/13.

 Le présent document est structuré comme suit :

[résumé 1](#_Toc3963070)

[Faits nouveaux survenus à la réunion EAF/12 2](#_Toc3963071)

[Application des principes directeurs d’examen 2](#_Toc3963072)

[Membres de l’UPOV participants et plantes ou espèces couvertes 2](#_Toc3963073)

[Langues 3](#_Toc3963074)

[Calendrier des essais 3](#_Toc3963075)

[Communication 3](#_Toc3963076)

[Financement d’UPOV PRISMA 4](#_Toc3963077)

[Faits nouveaux survenus depuis la réunion EAF/12 4](#_Toc3963078)

[Faits nouveaux intervenus au sein du Comité technique (TC) en octobre 2018 4](#_Toc3963079)

[Faits nouveaux intervenus au sein du Comité administratif et juridique (CAJ) en octobre 2018 4](#_Toc3963080)

[Faits nouveaux intervenus au sein du Comité consultatif et du Conseil en octobre 2018 4](#_Toc3963081)

[Utilisation d’UPOV PRISMA 5](#_Toc3963082)

[ÉVOLUTIONS FUTURES 6](#_Toc3963083)

[Version 2.2 6](#_Toc3963084)

[Portée 6](#_Toc3963085)

[Nouvelles fonctions 7](#_Toc3963086)

[Calendrier des essais 7](#_Toc3963087)

[Nouveauté (arbres et vigne) 7](#_Toc3963088)

[COMMUNICATION 8](#_Toc3963089)

[Faire mieux connaître UPOV PRISMA aux membres de l’UPOV participants 8](#_Toc3963090)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

 Les informations générales sur l’évolution du formulaire de demande électronique figurent dans le document UPOV/EAF/12/2 “Éléments nouveaux concernant UPOV PRISMA”.

# Faits nouveaux survenus à la réunion EAF/12

 À la douzième réunion sur l’élaboration d’un formulaire de demande électronique tenue à Genève le 29 octobre 2018, les participants ont examiné le document UPOV/EAF/12/2 “Faits nouveaux concernant UPOV PRISMA”, suivi un exposé présenté par le Bureau de l’Union et pris note de ce qui suit concernant les aménagements envisagés pour la version 2.2 d’UPOV PRISMA (voir les paragraphes 4 à 16 du document UPOV/EAF/12/3 “Compte rendu”).

### Application des principes directeurs d’examen

 Les participants ont noté que le Bureau de l’Union avait diffusé la circulaire E-18/081 le 28 juin 2018 afin d’informer les membres participant à UPOV PRISMA que l’OCVV étendrait l’application de certains principes directeurs d’examen à d’autres codes UPOV que ceux figurant dans les principes directeurs d’examen pertinents de l’UPOV et avait invité les membres ayant participé à la version 2.1 d’UPOV PRISMA à indiquer s’ils acceptaient d’étendre la portée des principes directeurs d’examen pertinents aux codes UPOV indiqués, comme le proposait l’OCVV.

 Les participants ont suivi un exposé présenté par le Bureau de l’Union, qui est reproduit à l’annexe II du document UPOV/EAF/12/3 “Compte rendu”, et noté que, pour les membres de l’UPOV suivant les principes directeurs d’examen de l’UPOV, lorsqu’il n’existait pas de principes directeurs d’examen de l’UPOV pour certaines plantes ou espèces, un questionnaire technique générique était disponible. En outre, les membres de l’UPOV pouvaient établir un lien entre ces plantes ou espèces et des principes directeurs d’examen de l’UPOV appropriés. Il a été expliqué qu’il ne serait pas judicieux d’utiliser des principes directeurs nationaux pour ces plantes ou espèces, car cela supposerait beaucoup de maintenance et des efforts supplémentaires de traduction et d’harmonisation. Cependant, les membres de l’UPOV participant à UPOV PRISMA pouvaient convenir d’un questionnaire technique commun, ce qui permettrait de réduire les efforts de traduction et d’harmonisation. Les participants sont convenus qu’il devait être rendu compte de cette question au TC.

### Membres de l’UPOV participants et plantes ou espèces couvertes

 Les participants ont noté que les membres de l’UPOV ci-après avaient exprimé leur intention de participer à la version 2.2 d’UPOV PRISMA :

| Service | Participe à la version 2.1 | A l’intention de participer à la version 2.2 | Plantes qu’il est prévu d’accepter dans la version 2.2(les changements par rapport à la version 2.1 sont surlignés en gris) |
| --- | --- | --- | --- |
| Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) | OA | 🗸 |  | Tous les genres et espèces |
| Argentine | AR | 🗸 |  | pommier (variétés fruitières), orge, radis rave, chou de Bruxelles, chou-fleur, chou chinois, vigne, maïs, melon, pomme de terre, rosier, échalote, échalote grise, soja, épinard, poivron, piment, porte-greffe de tomate, pastèque, ciboule, blé, aubergine, chicorée, endive, fève, figuier, papayer, sauge, cébette, moutarde indienne, canne à sucre, cotonnier |
| Australie | AU | 🗸 |  | Tous les genres et espèces |
| Bolivie (État plurinational de) | BO | 🗸 |  | Tous les genres et espèces |
| Canada | CA | 🗸 |  | Tous les genres et espèces à l’exception des algues, bactéries et champignons |
| Chili | CL | 🗸 |  | Tous les genres et espèces |
| Chine | CN | 🗸 |  | Laitue  |
| Colombie | CO | 🗸 |  | Tous les genres et espèces |
| Costa Rica | CR | 🗸 |  | Tous les genres et espèces |
| République dominicaine | DO |  | 🗸 | Tous les genres et espèces |
| Équateur | EC |  | 🗸 | Tous les genres et espèces |
| Union européenne | QZ | 🗸 |  | Tous les genres et espèces, à l’exception des plantes agricoles sauf agrostide, dactyle, fétuque des prés, fétuque, ray-grass, fléole  |
| France | FR | 🗸 |  | Tous les genres et espèces |
| Géorgie | GE | 🗸 |  | Maïs, blé, féverole, haricot, pommier (variétés fruitières), poirier, orge, avoine, pomme de terre, cerisier doux, framboisier, tomate, pêcher, noisetier, ronce fruitière, soja, tournesol, noyer, myrtille, pois chiche, lentille |
| Kenya | KE | 🗸 |  | Tous les genres et espèces |
| Mexique | MX | 🗸 |  | Tous les genres et espèces |
| Maroc | MA |  | 🗸 | Tomate, melon, pomme de terre, laitue, oignon |
| Pays-Bas | NL | 🗸 |  | Tous les genres et espèces |
| Nouvelle-Zélande | NZ | 🗸 |  | Tous les genres et espèces |
| Nicaragua | NI |  | 🗸 | À confirmer |
| Norvège | NO | 🗸 |  | Tous les genres et espèces |
| Paraguay | PY | 🗸 |  | Soja |
| Pérou | PE |  | 🗸 | Tous les genres et espèces |
| République de Moldova | MD | 🗸 |  | Maïs, blé, pois, orge, prunier européen, tomate, vigne, poivron, piment, tournesol, noyer, pommier (variétés fruitières), laitue, pomme de terre, rosier, soja, avoine, seigle, fraisier, ronce fruitière |
| République de Corée | KR | 🗸 |  | Pommier (variétés fruitières), laitue, pomme de terre, soja, rosier |
| Serbie | RS | 🗸 |  | Pommier (variétés fruitières) et rosier, framboisier et myrtille |
| Afrique du Sud | ZA | 🗸 |  | Tous les genres et espèces |
| Suède | SE | 🗸 |  | Tous les genres et espèces |
| Suisse | CH | 🗸 |  | Tous les genres et espèces |
| Trinité-et-Tobago | TT |  | 🗸 | Anthurium, broméliacées, héliconiacées, orchidacées, sterculiacées, pois d’Angole, Vigna sp., Theobroma cacao L. |
| Tunisie | TN | 🗸 |  | Tous les genres et espèces |
| Turquie | TR | 🗸 |  | Tous les genres et espèces |
| Royaume-Uni | GB | 🗸 |  | Tous les genres et espèces |
| États-Unis d’Amérique | US | 🗸 |  | 192 plantes y compris laitue, pomme de terre, soja et blé |
| Uruguay | UY | 🗸 |  | Tous les genres et espèces |
| Ouzbékistan | UZ |  | 🗸 | À confirmer |
| Viet Nam | VN | 🗸 |  | 15 plantes retenues |
| Total |  | 30 | 37 |  |

### Langues

 Les participants ont noté que, selon les ressources disponibles et si les renseignements requis étaient fournis, des langues pourraient être ajoutées aux langues de navigation et aux langues du formulaire de sortie actuelles.

### Calendrier des essais

 Les participants ont noté que les membres participant à l’élaboration de la version 2.2 d’UPOV PRISMA seraient invités à procéder à des essais de l’outil sous différentes versions pendant la série d’essais qui se déroulerait en mai 2019. Sous réserve de leur validation, la version 2.2 serait mise à disposition en juin 2019.

### Communication

 Les participants ont noté que les éléments suivants étaient prévus en 2019 :

* une communication destinée aux utilisateurs potentiels d’UPOV PRISMA au moyen d’une campagne de diffusion électronique ou par l’intermédiaire des réseaux sociaux;
* une mise à jour régulière de la page LinkedIn d’UPOV PRISMA (<https://www.linkedin.com/showcase/24973258/>) et du compte Twitter d’UPOV PRISMA (<https://twitter.com/upovprisma>);
* des séances de formation (sur place et en ligne);
* des articles de presse;
* une mise à jour de la page Web d’UPOV PRISMA.

### Financement d’UPOV PRISMA

 Les participants de la réunion EAF/12 ont noté que les propositions concernant les aspects financiers d’UPOV PRISMA seraient examinées par le Comité consultatif à sa quatre-vingt-quinzième session prévue à Genève le 1er novembre 2018 et, le cas échéant, par le Conseil à sa cinquante-deuxième session ordinaire prévue à Genève le 2 novembre 2018. Il a également été noté qu’il serait rendu compte de toute décision à la prochaine réunion sur l’élaboration d’un formulaire de demande électronique.

# Faits nouveaux survenus depuis la réunion EAF/12

## Faits nouveaux intervenus au sein du Comité technique (TC) en octobre 2018

 À sa cinquante-quatrième session tenue à Genève les 29 et 30 octobre 2018, le Comité technique (TC) a examiné le document TC/54/7 et suivi un exposé présenté par le Bureau de l’UPOV sur les faits nouveaux concernant UPOV PRISMA dont il est rendu compte dans le document TC/54/7 Add.

 Le TC a noté que, pour les membres de l’UPOV suivant les principes directeurs d’examen de l’UPOV, lorsqu’il n’existait pas de principes directeurs d’examen de l’UPOV pour certaines plantes ou espèces, un questionnaire technique générique était disponible. En outre, les membres de l’UPOV pouvaient établir un lien entre ces plantes ou espèces et des principes directeurs d’examen de l’UPOV appropriés. Il a été expliqué qu’il ne serait pas judicieux d’utiliser des principes directeurs nationaux pour ces plantes ou espèces, car cela supposerait beaucoup de maintenance et des efforts supplémentaires de traduction et d’harmonisation. Cependant, les membres de l’UPOV participant à UPOV PRISMA pouvaient convenir d’un questionnaire technique commun, ce qui permettrait de réduire les efforts de traduction et d’harmonisation.

 Le TC est convenu qu’il serait utile que le Bureau de l’Union établisse, sur demande, un rapport à l’intention des services participants, dans lequel il indiquerait le niveau d’harmonisation entre leurs formulaires et ceux des autres membres de l’Union et entre leurs formulaires et le formulaire de demande type de l’UPOV. Le TC a noté qu’il devait être rendu compte de cette question au CAJ (voir les paragraphes 305 à 307 du document TC/54/31 “Compte rendu”).

## Faits nouveaux intervenus au sein du Comité administratif et juridique (CAJ) en octobre 2018

 À sa soixante-quinzième session tenue le 31 octobre 2018, le CAJ a examiné les documents CAJ/75/8 et CAJ/75/13 et l’exposé présenté par le Bureau de l’Union sur les faits nouveaux concernant UPOV PRISMA dont il est rendu compte dans le document CAJ/75/8 Add.

 Le CAJ a noté que le TC, à sa cinquante-quatrième session, était convenu qu’il serait utile que le Bureau de l’Union produise, sur demande, un rapport à l’intention des services participant à UPOV PRISMA sur le niveau d’harmonisation entre leurs formulaires de demande et ceux des autres membres de l’Union et entre leurs formulaires et le formulaire de demande type de l’UPOV. Le CAJ a noté que le TC avait fait observer qu’il devait être rendu compte de cette question au CAJ (voir le paragraphe 17 du document CAJ/75/13).

 Le CAJ a noté que les propositions concernant les aspects financiers d’UPOV PRISMA seraient examinées par le Comité consultatif à sa quatre-vingt-quinzième session et, le cas échéant, par le Conseil à sa cinquante-deuxième session ordinaire (voir les paragraphes 46 à 49 du document CAJ/75/14 “Compte rendu”).

## Faits nouveaux intervenus au sein du Comité consultatif et du Conseil en octobre 2018

 À sa cinquante-deuxième session ordinaire tenue à Genève le 2 novembre 2018, le Conseil a pris note des travaux du Comité consultatif à sa quatre-vingt-quinzième session, dont il est rendu compte dans le document C/52/17 “Rapport du président sur les travaux de la quatre-vingt-quinzième session du Comité consultatif” qui contient les informations ci-après concernant UPOV PRISMA (voir le paragraphe 12 du document C/52/20 “Compte rendu”) :

 Le Comité consultatif a pris note des faits nouveaux relatifs à UPOV PRISMA et des contributions financières versées en faveur d’UPOV PRISMA par l’ISF, la CIOPORA, CropLife International et le Ministère néerlandais de l’agriculture, de la nature et de la qualité des produits alimentaires.

 Le Comité consultatif a noté qu’il fallait davantage de temps pour augmenter le nombre d’utilisateurs d’UPOV PRISMA et pouvoir ainsi réaliser une enquête fiable sur la pertinence des options pour son financement, ainsi que pour garantir la fiabilité pour les utilisateurs. Concernant l’enquête sur les options pour le financement d’UPOV PRISMA, le secrétaire général adjoint a confirmé qu’il était prévu de mener une enquête auprès des utilisateurs ayant présenté des demandes par l’intermédiaire d’UPOV PRISMA, des entités enregistrées, des personnes abonnées au fil d’actualités de l’UPOV et des autres utilisateurs potentiels. Cette enquête serait conçue de manière à ce que les résultats concernant les différentes catégories d’utilisateurs puissent être analysés séparément.

 Le Comité consultatif a recommandé au Conseil de l’UPOV de continuer de mettre UPOV PRISMA gratuitement à disposition en 2019.

 Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif a invité le Bureau de l’Union à lui présenter des options à sa quatre-vingt-seizième session concernant le financement d’UPOV PRISMA, y compris s’agissant : de la taxe par demande déposée; de la taxe selon la variété; du modèle (ou des modèles) d’inscription pour les demandeurs; du modèle (ou des modèles) d’inscription pour les membres de l’Union; et d’un ensemble (ou de plusieurs ensembles) de services de l’UPOV (voir les paragraphes 44 à 47 du document C/52/17 “Rapport du président sur les travaux de la quatre-vingt-quinzième session du Comité consultatif”).

 À sa cinquante et unième session ordinaire, le Conseil est convenu de prolonger jusqu’en décembre 2019 la phase d’introduction d’UPOV PRISMA durant laquelle le formulaire électronique pourrait être utilisé gratuitement (voir le paragraphe 12.a) du document C/52/20 “Compte rendu”).

Utilisation d’UPOV PRISMA

 Le tableau ci-après résume l’évolution d’UPOV PRISMA entre son lancement en 2017 et le 5 mars 2018.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Durée | Nombre de membres de l’UPOV participants | Nombre de pays couverts | Plantes couvertes par les membres de l’UPOV participants | Nombre d’entités enregistrées (rôles) | Nombre de demandes de droit d’obtenteur |
| Liste limitée | Toutes les plantes ou espèces |
| Janvier-juin 2017 | 12 | 12 | 12 (1-5 plantes) | - |  | 4 |
| Juillet-décembre 2017 | 16 | 16 | 16 (1-5 plantes) | - | 7(25) | 10 |
| Janvier-juin 2018 | 22 | 46 | 11 (1-100 plantes) | 12 | 44(39 administrateurs de l’obtenteur + 5 agents) (69) | 26 |
| Septembre 2018-février 2019 | 30 | 69 | 8 (1-100 plantes) | 20 | 93(65 administrateurs de l’obtenteur + 28 agents) (136) | 68 |
| TOTAL |  |  |  |  |  | **108** |

#

 Les membres participant à l’élaboration du formulaire de demande électronique sont invités

1. à noter qu’une proposition concernant la couverture des plantes pour les membres de l’UPOV suivant les principes directeurs d’examen de l’UPOV lorsqu’il n’existe pas de principes directeurs d’examen de l’UPOV pour une plante ou une espèce donnée sera présentée à la réunion EAF/13,
2. à examiner s’il serait utile que le Bureau de l’Union établisse, sur demande, un rapport à l’intention des services participants dans lequel il indiquerait le niveau d’harmonisation entre leurs formulaires et ceux des autres membres de l’Union et entre leurs formulaires et le formulaire de demande type de l’UPOV,
3. à prendre note du projet d’enquête sur les options pour le financement d’UPOV PRISMA, sur lequel des précisions seront données à la réunion EAF/13, et
4. à noter que le Bureau de l’Union présentera des options pour le financement d’UPOV PRISMA au Comité consultatif à sa quatre-vingt-seizième session.

# ÉVOLUTIONS FUTURES

## Version 2.2

### Portée

#### Membres de l’UPOV

 Depuis la réunion EAF/12, les services suivants ont confirmé leur intention de participer à la version 2.2 :

| Service | A l’intention de participer à la version 2.2 | Plantes qu’il est prévu d’accepter dans la version 2.2 |
| --- | --- | --- |
| République dominicaine | DO | 🗸 | Tous les genres et espèces |
| Équateur | EC | 🗸 | Tous les genres et espèces |
| Maroc | MA | 🗸 | Tomate, melon, pomme de terre, laitue, oignon |
| Pérou | PE | 🗸 | Tous les genres et espèces |
| Trinité-et-Tobago | TT | 🗸 | Anthurium, broméliacées, héliconiacées, orchidacées, sterculiacées, pois d’Angole, Vigna sp., Theobroma cacao L. |
| Total |  | 5 |  |

#### Plantes et espèces

 En ce qui concerne les plantes et espèces acceptées dans la version 2.2 d’UPOV PRISMA, le tableau ci-dessous illustre les modifications par rapport à la version 2.1 concernant les services participant à la version 2.1 (surligné) :

| Service | Plantes qu’il est prévu d’accepter dans la version 2.2(les changements par rapport à la version 2.1 sont surlignés en gris) |
| --- | --- |
| Argentine | AR | pommier (variétés fruitières), orge, radis rave, chou de Bruxelles, chou-fleur, chou chinois, vigne, maïs, melon, pomme de terre, rosier, échalote, échalote grise, soja, épinard, poivron, piment, porte-greffe de tomate, pastèque, ciboule, blé, aubergine, chicorée, endive, fève, figuier, papayer, sauge, cébette, moutarde indienne, canne à sucre, cotonnier |
| Union européenne | QZ | Tous les genres et espèces, à l’exception des plantes agricoles sauf agrostide, dactyle, fétuque des prés, fétuque, ray-grass, fléole |
| République de Moldova | MD | Maïs, blé, pois, orge, prunier européen, tomate, vigne, poivron, piment, tournesol, noyer, pommier (variétés fruitières), laitue, pomme de terre, rosier, soja, avoine, seigle, fraisier, ronce fruitière |
| Serbie | RS | Pommier (variétés fruitières) et rosier, framboisier et myrtille |

#### Langues

 Le russe sera ajouté aux langues de navigation dans la version 2.2 d’UPOV PRISMA.

### Nouvelles fonctions

 Les nouvelles fonctions suivantes devraient être introduites dans la version 2.2 et seront présentées à la réunion EAF/13 :

* répertoire national pour les Pays-Bas;
* procédure d’introduction des principes directeurs d’examen nouveaux et révisés dans UPOV PRISMA;
* renforcement du rôle de l’agent (fonction de “mise en relation”);
* amélioration de la fonction de copie;
* niveaux d’expression intermédiaires ou notes concernant les caractères de la variété et comparaisons de variétés.

29. Un outil d’information en matière d’examen DHS devrait être introduit dans une prochaine version d’UPOV PRISMA et sera présenté à la réunion EAF/13.

### Calendrier des essais

 Les membres participant à l’élaboration de la version 2.2 d’UPOV PRISMA seront invités à procéder à des essais de l’outil pendant la série d’essais qui se déroulera en mai 2019. Sous réserve de leur validation, la version 2.2 serait mise à disposition en juin 2019.

 Les membres participant à l’élaboration du formulaire de demande électronique sont invités à examiner les aménagements prévus pour la version 2.2 d’UPOV PRISMA.

## Nouveauté (arbres et vigne)

 À sa cinquante et unième session tenue du 18 au 22 février 2019 à Christchurch (Nouvelle-Zélande), le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a suivi un exposé présenté par un expert de l’Union européenne sur la “Classification : arbre/vigne ou arbuste”. Une copie de l’exposé figure dans le document TWO/51/9. Le TWO a également suivi un exposé intitulé “Classification des arbres et de la vigne en Australie” présenté par un expert de l’Australie. Une copie de l’exposé figure dans le document TWO/51/9.

 Le TWO a noté que les membres de l’UPOV avaient des interprétations différentes de la notion d’arbres et de vigne aux fins des dispositions sur la nouveauté et la durée de la protection. Il est convenu de proposer d’inviter les services à mettre à disposition la liste des genres et espèces considérés comme des arbres et de la vigne par l’intermédiaire d’UPOV PRISMA et à rendre compte au TWO, à sa prochaine session, des informations transmises.

 Le TWO est convenu que, pour certains genres et espèces, une décision sur la question de savoir si une variété devrait être considérée comme un arbre ou une vigne ne pouvait pas être généralisée. Il est convenu de demander aux services de fournir des informations sur les genres et espèces qui selon eux devraient être traités au cas par cas.

 Les dernières discussions au sein de l’UPOV concernant la notion d’arbres et de vigne aux fins des dispositions sur la nouveauté et la durée de la protection sont présentées dans les documents CAJ/41/4 “Notion d’arbres et de vigne aux fins des dispositions relatives à la nouveauté et à la durée de la protection”, CAJ/42/5 “Liste de genres et d’espèces d’arbres et de vigne aux fins des dispositions relatives à la nouveauté et à la durée de la protection” et CAJ/42/7 “Compte rendu”.

 Les membres participant à l’élaboration du formulaire de demande électronique sont invités à examiner la manière dont UPOV PRISMA pourrait faciliter la mise à disposition d’informations sur la notion d’arbres et de vigne aux fins des dispositions sur la nouveauté.

# COMMUNICATION

## Faire mieux connaître UPOV PRISMA aux membres de l’UPOV participants

 Les services participant à UPOV PRISMA ont été invités à rendre compte des initiatives prises pour faire mieux connaître UPOV PRISMA (circulaire E-019/026, envoyée le 1er mars 2019). Les résultats de cette enquête seront présentés à la réunion EAF/13.

 Les membres participant à l’élaboration du formulaire de demande électronique sont invités à prendre note des communications prévues concernant UPOV PRISMA, qui seront présentées à la réunion EAF/13.

[Fin du document]